

République française - Département du Tarn
Délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavour

Nombre de membres	Séance du mardi 28 avril 2026
<p><u>Membres en exercice</u> : 15 <u>Présents</u> : 11 <u>Votants</u> : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 14 avril 2026</p>	<p>Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à 20 heures 00 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Sylvie RAYSEGUIER, Monsieur Pascal FLAHAUT, Madame Sandrine ODON, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Xavier BOULARD, Monsieur Laurent TONON, Madame Laetitia FAUX</p> <p><u>Représenté</u> : Madame Nathalie CAUWET représentée par Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Madame Laetitia LARTIGUE représentée par Monsieur Christophe BREST, Madame Adeline MOULIS représentée par Madame Sandrine ODON</p> <p><u>Excusés</u> : Monsieur Francis BACCHIN</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Christophe BREST</p>
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 29 AVR. 2026 et publication le 29 AVR. 2026	

Délibération n° DE_36_2026

Objet :

Ressources humaines - Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe au 1er mai 2026

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une agente technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet est promouvable au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Conformément aux lignes directrices de gestion adoptées le 29 décembre 2020, elle peut être nommée sur ce poste au 1^{er} mai 2026.

Le conseil municipal est compétent pour la création des postes de la collectivité.

Il propose d'effectuer les modifications suivantes au 1^{er} avril 2026 :

- Suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet,
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté n° AR-77-2022 du 29 décembre 2020 portant adoption des lignes directrices de gestion de la collectivité,

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

Date de réception de l'AR: 29/04/2026

081-218102614-DE_36_2026-DE

A G E D I

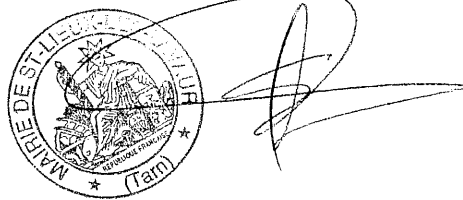
- Vu l'arrêté n° AI-01-2026 portant tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au titre de l'année 2026,
- Considérant que le conseil municipal est compétent pour créer les postes au sein de la collectivité,

Et après avoir délibéré par 14 voix pour

- Décide au 1^{er} mai 2026 :
 - o de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet,
 - o de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet.
- Demande à M. le Maire de transmettre cette décision à :
 - o M. le Président du Centre de gestion du Tarn,
 - o M. le Comptable de la collectivité.
- Habilité M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en application de cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

Le Maire
Gilles CORMIGNON



Le secrétaire de séance
Monsieur Christophe BREST

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Monsieur Christophe Brest, the secretary of the meeting.

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

Date de réception de l'AR: 29/04/2026

081-218102614-DE_36_2026-DE

AGEDI